

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 20 octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 14 octobre 2021.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, Sandrine FRANCOIS-LAGNY, Sandrine GOMBERT.

Messieurs ~~Yannick ANDRZEJCZAK~~, ~~Michaël ANIÉRE~~, Arnaud BAVAY, Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, ~~Michel BLAISE~~, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, Salvatore CASTIGLIONE, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, ~~Jean-Luc DELANNOY~~, Jean-François DELATTRE, Laurent DEPAGNE, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, ~~Régis DUFOUR-LEFORT~~, ~~Yves DUSART~~, ~~Thierry GIADZ~~, ~~Philippe GOLINVAL~~, ~~Jean-Marcel GRANDAME~~, Xavier JOUANIN, ~~Didier JOVENIAUX~~, ~~Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN~~, ~~Grégory LELONG~~, ~~Arnaud L'HERMINÉ~~, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, ~~Ahmed RAHEM~~, Claude RÉGNIEZ, ~~Régis ROUSSEL~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, ~~Daniel SAUVAGE~~, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, Jean-Noël VERFAILLIE, Éric WARMOES, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Monsieur Agostino POPULIN
Monsieur Gérard RAVEZ

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Ahmed RAHEM donne pouvoir à Monsieur Laurent DEPAGNE

Liste des délégués excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Michaël ANIÉRE
Monsieur Jean-Luc DELANNOY
Monsieur Régis DUFOUR-LEFORT
Monsieur Yves DUSART
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Philippe GOLINVAL
Monsieur Didier JOVENIAUX
Monsieur Arnaud L'HERMINÉ
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Daniel SAUVAGE

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE

Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME
Monsieur Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN
Monsieur Grégory LELONG

Secrétaire de séance :

Monsieur Xavier JOUANIN

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2021_10_06

Objet : Mise à jour du programme d'aménagement d'une liaison douce entre la gare ferroviaire « le Poirier » de Trith-Saint-Léger (59125) et le campus universitaire du site du Mont Houy

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV n°D2021_01_05 du 19 janvier 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 27 janvier 2021 et portant sur le programme d'aménagement d'une liaison douce entre la gare ferroviaire « Le Poirier » de Trith-Saint-Léger (59125) et le campus universitaire du site du Mont Houy,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Il est rappelé que, par délibération du 19 janvier 2021, le Comité Syndical du SIMOUV a décidé d'approuver le programme d'aménagement d'une liaison douce entre la gare ferroviaire de Trith-Saint-Léger (59125) et le Campus Universitaire du Mont Houy et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme à hauteur de 500 000 euros Hors Taxes (valeur janvier 2021).

Cette décision a notamment fait suite aux réflexions menées depuis l'année 2015 par le SIMOUV en partenariat avec les acteurs locaux (l'Université Polytechnique Hauts-de-France, les Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut, ainsi que la ville de Trith-Saint-Léger), qui ont conclu à la nécessité d'améliorer la desserte en transports en commun et de développer les modes doux (marche, vélos, trottinettes, ...) de ce site stratégique.

Le programme adopté par l'Assemblée délibérante porte ainsi sur la mise en œuvre d'un tracé techniquement et fonctionnellement optimal pour les usagers, reprenant les aménagements suivants :

- la libération de l'emprise de la voie ;
- l'aménagement d'une liaison douce sur une emprise de 5 mètres, permettant la circulation d'usagers de type piétons et deux roues (motorisés ou non) ;
- l'installation d'éclairage public de la voie ;
- la gestion des eaux pluviales par techniques alternatives ;
- la mise en œuvre de jalonnements depuis les abords de la voie afin d'assurer le bon repérage des aménagements par les usagers.

Toutefois, compte tenu des réserves liées à la maîtrise du foncier, il a été convenu que le tracé figurant au travers dudit programme ne revête qu'un caractère indicatif.

Ainsi, le lancement des marchés de travaux correspondant a été mis en suspens dans l'attente de la finalisation des échanges entre les différents partenaires concernés par le projet au titre de la validation de l'itinéraire.

Dans ce cadre, les derniers échanges tenus ont permis de définir le tracé suivant, d'une longueur de 1 165 mètres (linéaire de 600 mètres initialement) :



Dès lors, il ressort la nécessité d'acter cette modification du programme d'aménagement d'une liaison douce entre la gare ferroviaire de Trith-Saint-Léger (59125) et le campus universitaire du Mont-Houy, les autres dispositions de ce dernier demeurant inchangées.

Le programme ainsi mis à jour figure en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la mise à jour du programme d'aménagement d'une liaison douce entre la gare ferroviaire « le Poirier » de Trith-Saint-Léger (59125) et le campus universitaire du site du Mont-Houy, telle que reprise en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la mise à jour du programme d'aménagement d'une liaison douce entre la gare ferroviaire « le Poirier » de Trith-Saint-Léger (59125) et le campus universitaire du site du Mont-Houy, telle que reprise en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 20 octobre 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du SIMOUV

SIMOUV
Syndicat Intercommunal de Mobilité et
d'Organisation Urbaine du Valenciennes

Zone Industrielle N°4

B.P.12 - 59800 SAULVE

Tél : 03 27 45 21 25

Fax : 03 27 45 65 21

Courriel : contact@simouv.fr

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.